

## Avis votés par la formation spécialisée le 15 mars 2024

	Avis
7	La formation spécialisée demande qu'une information soit faite directement à tous les agents pour rappeler la dangerosité de <b>l'amiante</b> et des mesures à prendre.
8	Face aux difficultés d'obtention des dossiers technique <b>amiante</b> , la formation spécialisée demande, dans un souci d'efficacité, que le DASEN écrive directement à chaque collectivité locale pour demander la transmission du dossier technique amiante à chaque directeur ou chef d'établissement.
9	La F3SCT demande une cartographie, accessible aux membres de la F3SCT, en temps réel des <b>DTA</b> dans les écoles et établissements du département avec comme éléments répertoriés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de DTA,</li><li>- DTA en cours,</li><li>- DTA réalisés et à jour,</li><li>- DTA réalisés mais à mettre à jour.</li></ul>

## Avis votés par la formation spécialisée le 15 mars 2024

10	<p>Après la suite donnée à l'avis n°4 du 01/12/23 sur l'<b>ambiance Thermique</b></p> <p>La formation spécialisée souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- être destinataire de la liste des écoles à rénover rapidement ;</li><li>- savoir sur quelle base cette liste a été faite. Prend-elle spécifiquement en compte la question des problèmes d'aération, de ventilation et d'isolation ?</li><li>- savoir quelle démarche sera mise en place pour permettre aux agents de rédiger des fiches DUER liées aux problèmes d'aération, de ventilation et d'isolation ? Quand interviennent les AP et la CPD pour aider les équipes ? Est-ce après un signalement RSST ?</li></ul> <p>Elle demande que ce point fasse partie de l'ordre du jour des prochaines F3SCT.</p>
11	<p>Après la suite donnée à l'avis n°6 du 01/12/23 sur le <b>changement d'école</b> ou d'établissement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou élèves au comportement perturbateur, la formation spécialisée demande :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelles sont les conclusions de l'échange au sein du conseil d'IEN ?</li><li>- Que cette question soit à l'ordre du jour du prochain GDDE</li></ul>
12	<p>Après la suite donnée à l'avis n°2 du <u>23/06/23</u>, la formation spécialisée renouvelle sa demande d'obtenir pour chaque mois les <b>indicateurs de remplacement</b> détaillés dans l'avis. Une simple communication à l'oral ou dans les PV des instances n'est pas satisfaisante.</p>

## Avis votés par la formation spécialisée le 15 mars 2024

13	<p>Le logiciel Andjaro a bien été expérimenté dans certains départements mais pas au niveau national dans son ensemble et Il n'a pas encore été mis en place dans notre département.</p> <p>La F3SCT de Côte d'or renouvelle donc sa demande correspondant à l'avis 1 du 23/6/23 :</p> <p>A savoir que la mise en place programmée initialement à octobre 2023 du logiciel de gestion des remplacements Andjaro modifiera les conditions de travail. En particulier, l'information qui sera faite aux enseignant-es et directeur-trices des écoles (pas de communication à l'enseignant-e remplacé-e, mail inutile à l'école de rattachement du-de la remplaçant-e).</p> <p>Conformément au point 2 de l'article 69 du décret n°2020 du 20/11/20, les représentants des personnels de la formation spécialisée demandent donc à être consultés avant toute mise en place du logiciel Andjaro.</p>
14	<p>Suite aux constatations effectuées lors de la visite de l'ULIS Drapeau élémentaire, les membres de la FS 21 demandent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Qu'une large concertation soit assurée entre administration, mairie, équipe enseignante lors de l'étude de la mise en place d'une ULIS dans un établissement scolaire avec une prise en considération des retours formulés par les équipes enseignantes</li><li>- Davantage de transparence dans les critères de sélection des écoles pour implantation et élaboration d'un cahier des charges connu de tous.</li><li>- Que la décharge de direction soit accrue lorsqu'une Ulis est présente dans l'école.</li><li>- Que lors de l'étude de l'installation d'une ULIS, les besoins des élèves et des adultes accueillis au niveau des locaux (pièces de repli par exemple, étage à prohiber) soient mieux pris en considération.</li><li>- Que l'information des directeurs d'école amenés à être affectés dans des écoles abritant une ULIS et l'information une fois qu'ils sont affectés soient renforcées.</li><li>- Que des temps supplémentaires compensés soient accordés aux personnels qui permettent une réelle réflexion sur les modalités du travail en équipe.</li><li>- Que des temps de formation nécessaires dédiés sur des temps institutionnels adaptés en fonction des besoins soient proposés.</li><li>- Qu'une anticipation au niveau des services de la DSDEN sur les prises de fonctions des enseignants intégrant une ULIS soient mise en place afin d'identifier les situations possiblement problématiques (nomination tardive, personnels non formés, manque d'AESH).</li><li>- Que les enseignants en début de carrière soient dispensés d'une affectation en poste de coordinateur d'ULIS sauf s'ils s'y portent volontaires.</li><li>- Que les postes de coordonnateurs ULIS aux personnels formés selon les parcours spécialisés correspondants au type de l'ULIS concernée.</li><li>- Que des moments d'échange et de réunion soient consacrés sur le temps de service à la communication avec les intervenants des structures extérieures.</li><li>- Qu' une formation pour les AESH soit mise en place à hauteur des besoins au regard des problématiques rencontrées et d'en informer tous les acteurs de l'ULIS et de l'école pour améliorer leur positionnement professionnel</li><li>- Qu'un dispositif complémentaire d'AESH de renfort soit mis en place en cas de situations d'urgence.</li><li>- Qu'un.e AESH absent.e soit systématiquement remplacé.e.</li><li>- Que les remplacements des enseignants ULIS soient assurés obligatoirement par des remplaçants exerçant dans l'ASH.</li><li>- Que l'adéquation nécessaire entre les profils des élèves accueillis et les types d'ULIS du département soit respectée.</li><li>- Qu' une équipe pluridisciplinaire d'intervention puisse être mobilisée en cas d'urgence (enseignants spécialisés, AESH, professionnels du secteur sanitaire et social, éducateurs spécialisés).</li><li>- Que les personnels soient formés à la gestion de crise.</li></ul>

## Avis votés par la formation spécialisée le 15 mars 2024

15	<p>Suite à la visite du <b>PEJS</b> de l'école Eiffel, il a été constaté qu'en matière de scolarisation des jeunes sourds, la coopération avec les associations locales et nationales représentatives de parents d'enfants sourds constitue un appui important. Aussi les membres de la FS demandent à ce que le DSDEN :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- entre en contact avec d'autres associations locales ou nationales pour leur permettre de se faire connaître dans le but d'offrir aux parents la possibilité de procéder à un choix linguistique éclairé (avec, si possible, plusieurs associations par choix linguistique).</li><li>- entre en contact avec la MDPH pour permettre, outre l'information institutionnelle qu'elle assure, le renforcement de la communication aux parents des différents choix linguistiques possibles.</li></ul>
16	<p>Suite à la visite au <b>PEJS</b> de l'école Eiffel, il a été constaté différentes difficultés conséquentes aux particularités d'un travail au sein de cette structure (mise en place, améliorations apportées, relations entre les personnels, discrétion professionnelle, rôle de chacun). Aussi les membres de la FS demandent à ce que la DSDEN rédige un cahier des charges spécifiant les missions et les rôles des différents personnels.</p>
17	<p>La F3SCT demande une cartographie ainsi que les champs de compétences de toutes les <b>structures et dispositifs qui peuvent venir en aide ou en appui aux équipes éducatives</b> des écoles et des EPLE lors de la survenue de difficultés avec un élève, une famille ou entre personnels.</p>

**Avis votés par la formation spécialisée le 15 mars 2024**